

26 SEP. 2023



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles de Normandie
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Seine-Maritime

**MAIRIE DE NOTRE DAME DE
BLIQUETUIT
76940 NOTRE DAME DE BLIQUETUIT**

Dossier suivi par : Jeremy VERCKEN

Objet : demande de permis de construire

A Rouen, le 26/09/2023

numéro : pc47323L0001

demandeur :

adresse du projet : LES BOULEAUX 76940 NOTRE DAME DE
BLIQUETUIT

SAS FRANSOL 24 SAS -
29 RUE VAUTHIER
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

nature du projet : Modifications de l'aspect extérieur

déposé en mairie le : 23/03/2023

reçu au service le : 27/03/2023

servitudes liées au projet : Site inscrit - Site inscrit des Boucles de la
Seine

Ce projet est situé dans le site inscrit désigné ci-dessus. Les articles L.341-1 et R.341-9 du code de l'environnement et R.425-30 du code de l'urbanisme sont donc applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à altérer l'aspect de ce site inscrit. Il peut cependant y être remédié. **L'architecte des Bâtiments de France émet par conséquent un avis favorable assorti d'une proposition de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou observations au titre du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage.

Proposition de prescriptions (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

1. il conviendrait de prévoir un bardage de clins en bois verticaux pour tous les éléments construits (poste de transformation, local de maintenance, etc.) ainsi qu'une toiture végétale. La végétation (arbres et haies) devront venir masquer la présence des panneaux par leur hauteur, et ne devront pas être visibles depuis l'espace public. En effet il risquerait d'impacter fortement le site. La clôture doit être constituée d'une haie d'essence locale (noisetier, troène, charmillle...) doublée ou non d'un grillage ou d'un treillis soudé, de couleur foncée, sans soubassement maçonné, monté sur potelets métalliques de même ton. La clôture (grillage) doit être implantée côté intérieur de la haie.

L'architecte des Bâtiments de France

Jeremy VERCKEN